

Accidents du Travail & Maladies Professionnelles au Régime Agricole

Préambule	4
Périmètre d'étude	5
Compréhension de la signalétique	6
I. La population des salariés agricoles du secteur « Stockage et conditionnement de produits agricoles - Céréales »	7
• Indicateurs de population sur la période 2012-2018	8
• Comparaison du secteur avec les grands secteurs d'activité par importance de leur population	9
• Répartition par MSA des heures travaillées du secteur	10
II. Dénombrement et coûts des ATMP	11
II.1. Poids de chaque type d'ATMP concernant le secteur « Stockage et conditionnement de produits agricoles - Céréales »	12
• Le poids des différents types d'ATMP chez les salariés agricoles (toutes filières)	13
• Le poids des différents types d'ATMP chez les salariés du stockage de céréales	14
• ATMP avec arrêt des salariés du secteur stockage conditionnement céréales	15
• Répartition géographique des accidents du travail avec arrêt	16
II.2. Poids du secteur « Stockage et conditionnement de céréales » sur le régime ATMP en agriculture	17
• Le poids des accidents du travail proprement dits des salariés du secteurs stockage conditionnement céréales	18
• Le poids des accidents de trajet des salariés du secteurs stockage conditionnement céréales	19
• Le poids des maladies professionnelles des salariés du secteurs stockage conditionnement céréales	20

III.	Les principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail et de trajet	21
	• Classements des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des accidents du travail	22
	• Les indicateurs de sinistralité des AT avec arrêt	23
	• Les accidents du travail graves non mortels	24
IV.	Les accidents de la route dans le secteur stockage et conditionnement de céréales	25
	• Dénombrement des accidents de la route dans le secteur stockage conditionnement céréales	26
	• Les véhicules impliqués dans les accidents de la route dans le secteur stockage conditionnement céréales	27
V.	Les principales caractéristiques des AT et des victimes	28
	• Caractéristiques selon le sexe des victimes d'accidents du travail avec arrêt	29
	• Age et ancienneté des victimes d'AT avec arrêt	30
	• La localisation des lésions des AT avec arrêt	31
	• La nature des lésions des AT avec arrêt	32
	• Caractéristiques des AT avec arrêt : activités de la victime, éléments matériels	33
	• Caractéristiques des AT avec arrêt : mouvements accidentels, lieux de l'accident	34
VI.	Les maladies professionnelles dans le secteur stockage et conditionnement de céréales	35
	• Maladies professionnelles avec arrêt par tableaux et regroupement par thèmes	36
	• Caractéristiques selon le sexe des victimes de maladies professionnelles avec arrêt	37
	ANNEXES	38
	Délimitation de l'étude.....	39
	• Périmètre de l'étude	40
	• Réserves et Fiabilité concernant les coûts	41
	Méthodologie sur les accidents de la route	42
	Détail des regroupements des MP	45

Avant propos

Préambule

Périmètre d'étude



Sources des données

Les données sont issues des Observatoires statistiques de la MSA.



Salariés agricoles du secteur « Stockage et conditionnement de produits agricoles »

Salariés agricoles travaillant dans le secteur d'activité du code risque AT 600 « Stockage et conditionnement de produits agricoles » couplé avec le sous code-risque « Céréales et alimentation pour le bétail » (codes Naf « 1061B » / « 1091Z » / « 4621Z »).



Salariés agricoles tous secteurs

Salariés agricoles travaillant dans l'ensemble du régime agricole.

Population



Les données de population ont été prises dans leur ensemble (dans certains cas et à but comparatif scission selon l'âge des populations étudiées et distinction « hommes » / « femmes »).



Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) indemnisés

ATMP avec arrêt ou graves non mortels pour lesquels une indemnisation a été versée au titre du Régime ATMP.



Vision dite en date de paiement

ATMP comptabilisés l'année où la première indemnisation au titre du régime ATMP a été versée.

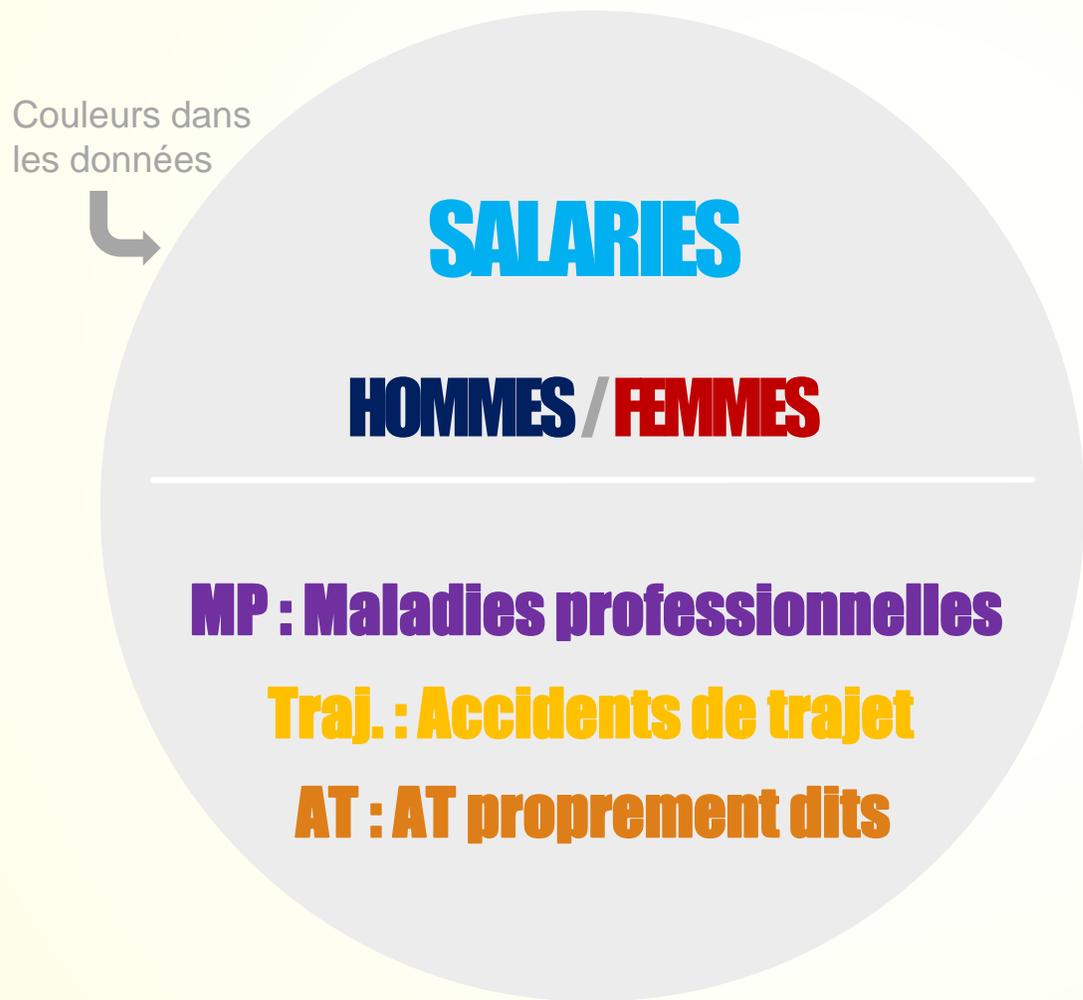


France métropolitaine hors Alsace Moselle

Données des MSA de France métropolitaine (hors CAAA – Alsace Moselle).

Pour plus de détails et précisions voir en Annexes [« Périmètre de l'étude »](#) et [« Réserves et Fiabilité concernant les coûts »](#)

Compréhension de la signalétique



Zone géographique concerné

Année ou période étudiée

Population concernée

Données concernées
ATMP ou données de population

Caractéristique de l'ATMP

Type de présentation
commentaires ou statistiques

Partie du document

France métropolitaine et hors Alsace Moselle

Moyenne 2012-2016



MP

AT



Traj.

ATMP avec arrêt

ATMP avec et sans arrêt

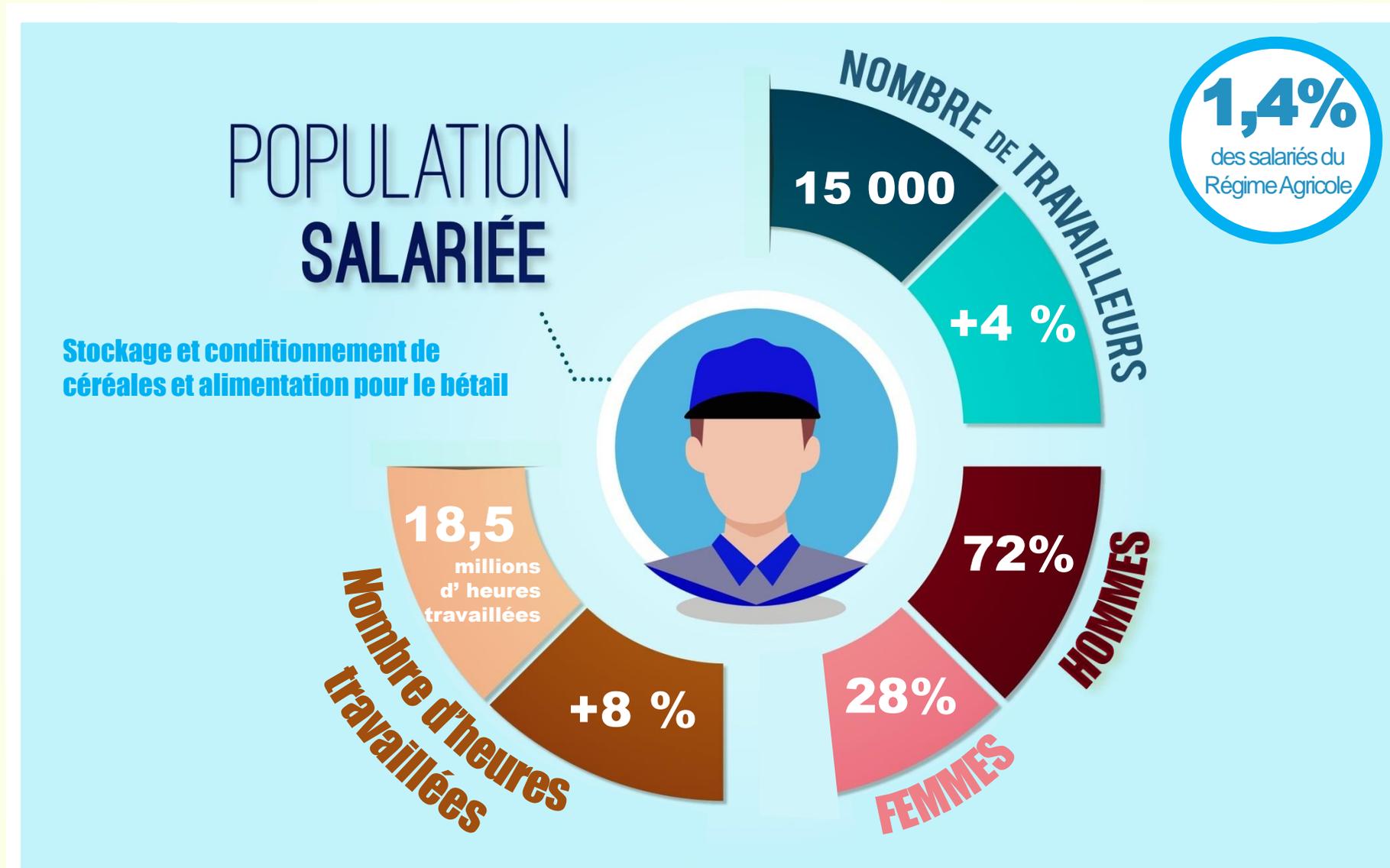


X

I.

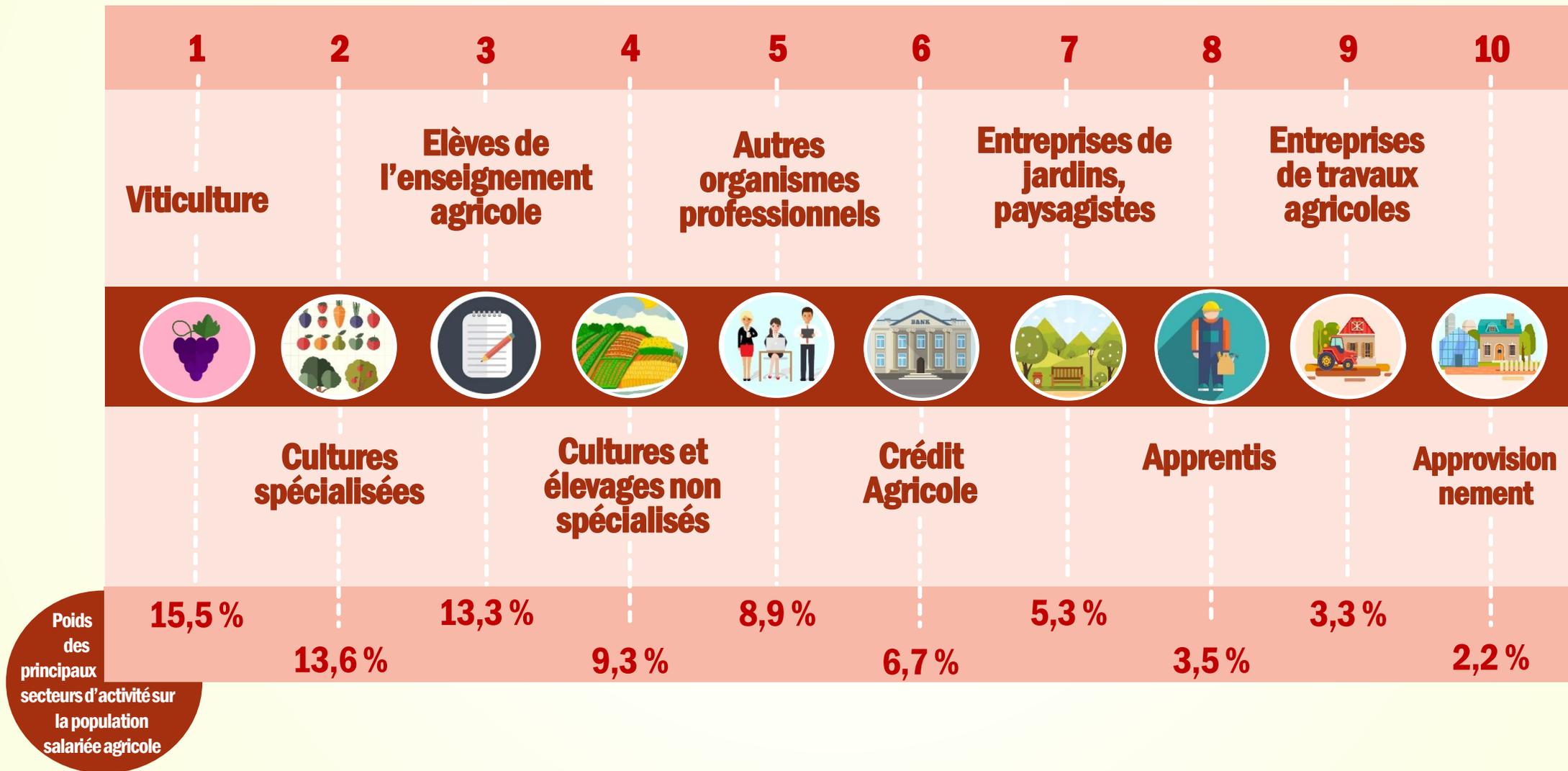
La population des salariés agricoles du secteur « Stockage et conditionnement de produits agricoles - Céréales »

Indicateurs de population sur la période 2012-2018





Comparaison du secteur avec les grands secteurs d'activité par importance de leur population



Stock. cond. céréales

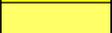
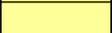


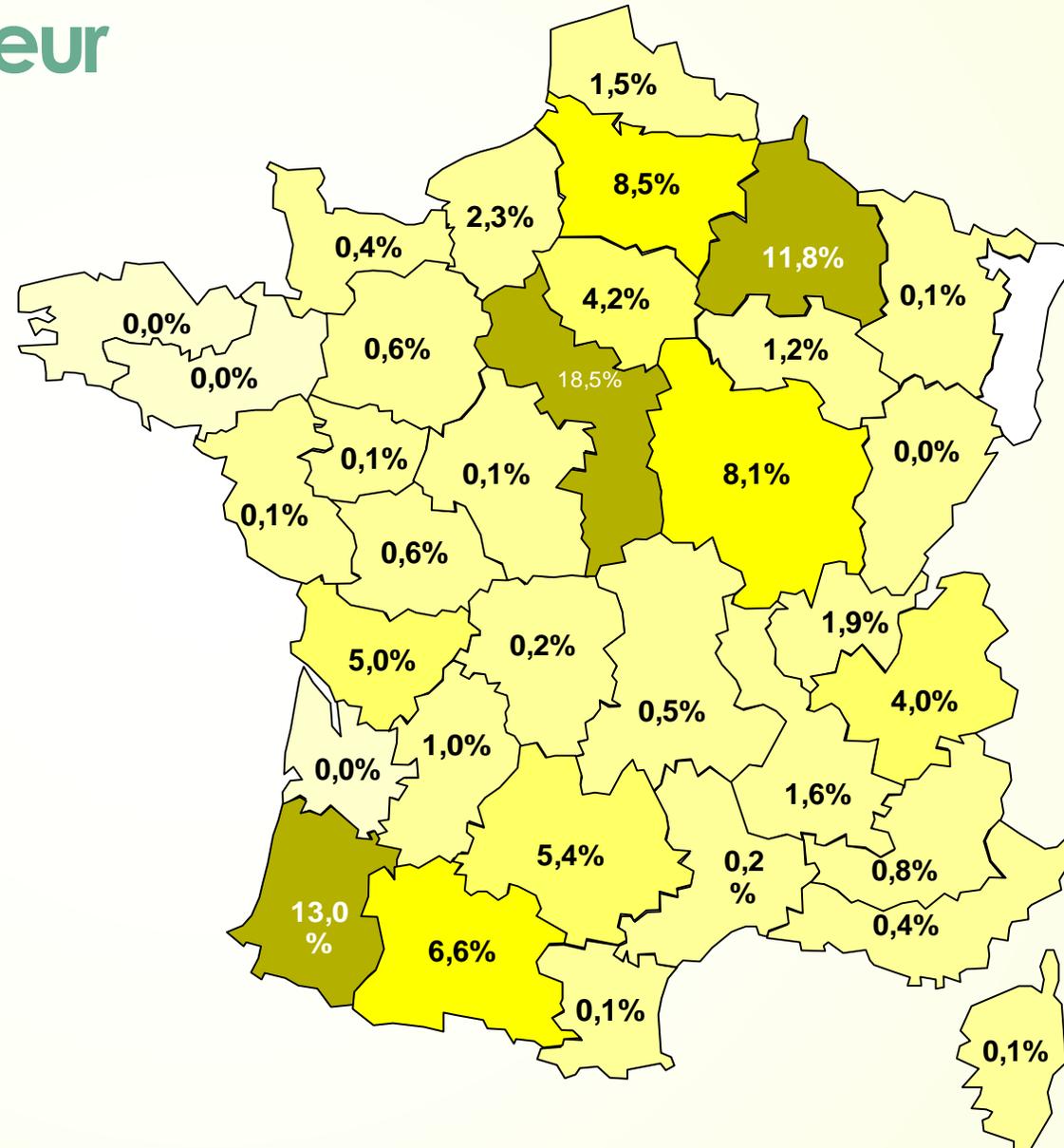
1,4 %

Poids des principaux secteurs d'activité sur la population salariée agricole

Répartition par MSA des heures travaillées du secteur

Répartition de l'ensemble des heures des salariés agricoles du secteur « stockage et conditionnement de céréales » par MSA, sur la période 2012-2018

Répartition des heures travaillées par MSA	
	9 % et plus
	De 6 % à moins de 9 %
	De 3 % à moins de 6 %
	De 0 % exclus à moins de 3 %
	0%



II.

Dénombrement et coûts des ATMP

II.1.

Poids de chaque type d'ATMP concernant le secteur « Stockage et conditionnement de produits agricoles - Céréales »



ATMP avec arrêt

AT

Traj.

MP

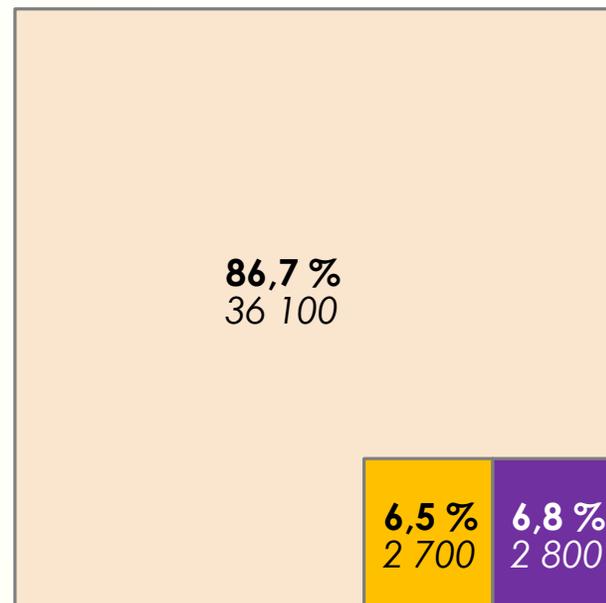


Le poids des différents types d'ATMP avec arrêt chez les salariés agricoles (toutes filières)

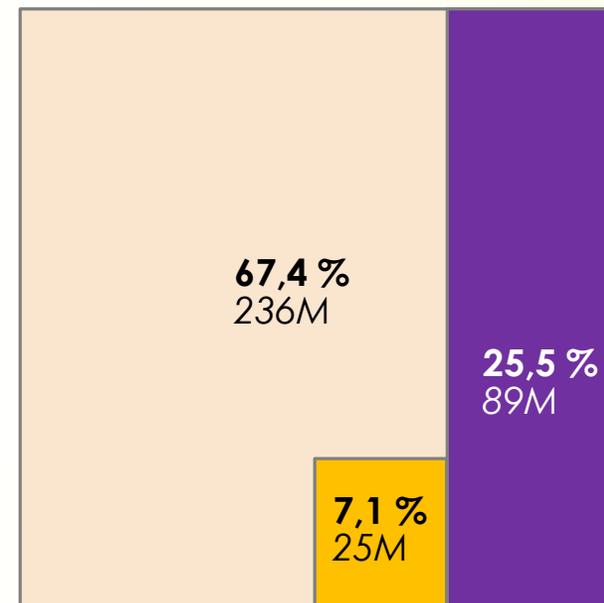
Légende

- AT proprement dits
 - Accidents de trajet
 - Maladies professionnelles
- X%** Pourcentage
X Nombre de cas ou coûts (arrondis)

Nombre d'ATMP avec arrêt



Coûts des ATMP avec arrêt



Sur la totalité des coût, les MP représentent 27,8 % des dépenses

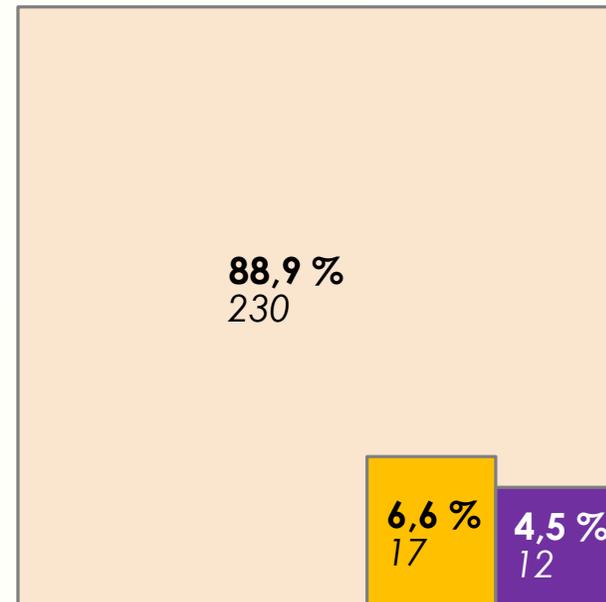
les ATMP avec arrêt représentent **92%** de la totalité des coûts

Le poids des différents types d'ATMP avec arrêt chez les salariés du stockage de céréales

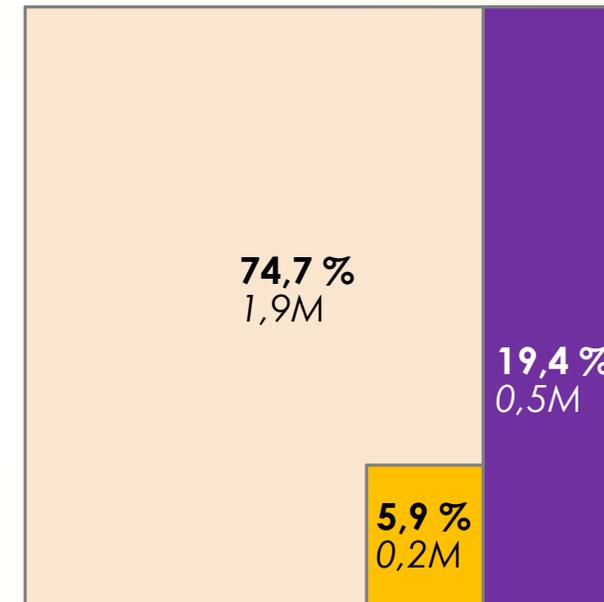
Légende

- AT proprement dits
 - Accidents de trajet
 - Maladies professionnelles
- X%** Pourcentage
X Nombre de cas ou coûts (arrondis)

Nombre d'ATMP avec arrêt



Coûts des ATMP avec arrêt



les ATMP avec arrêt représentent **88%** de la totalité des coûts



Sur la totalité des coûts, les MP représentent 23,5 % des dépenses



ATMP avec arrêt

AT

Traj.

MP



ATMP avec arrêt des salariés du secteur stockage conditionnement céréales

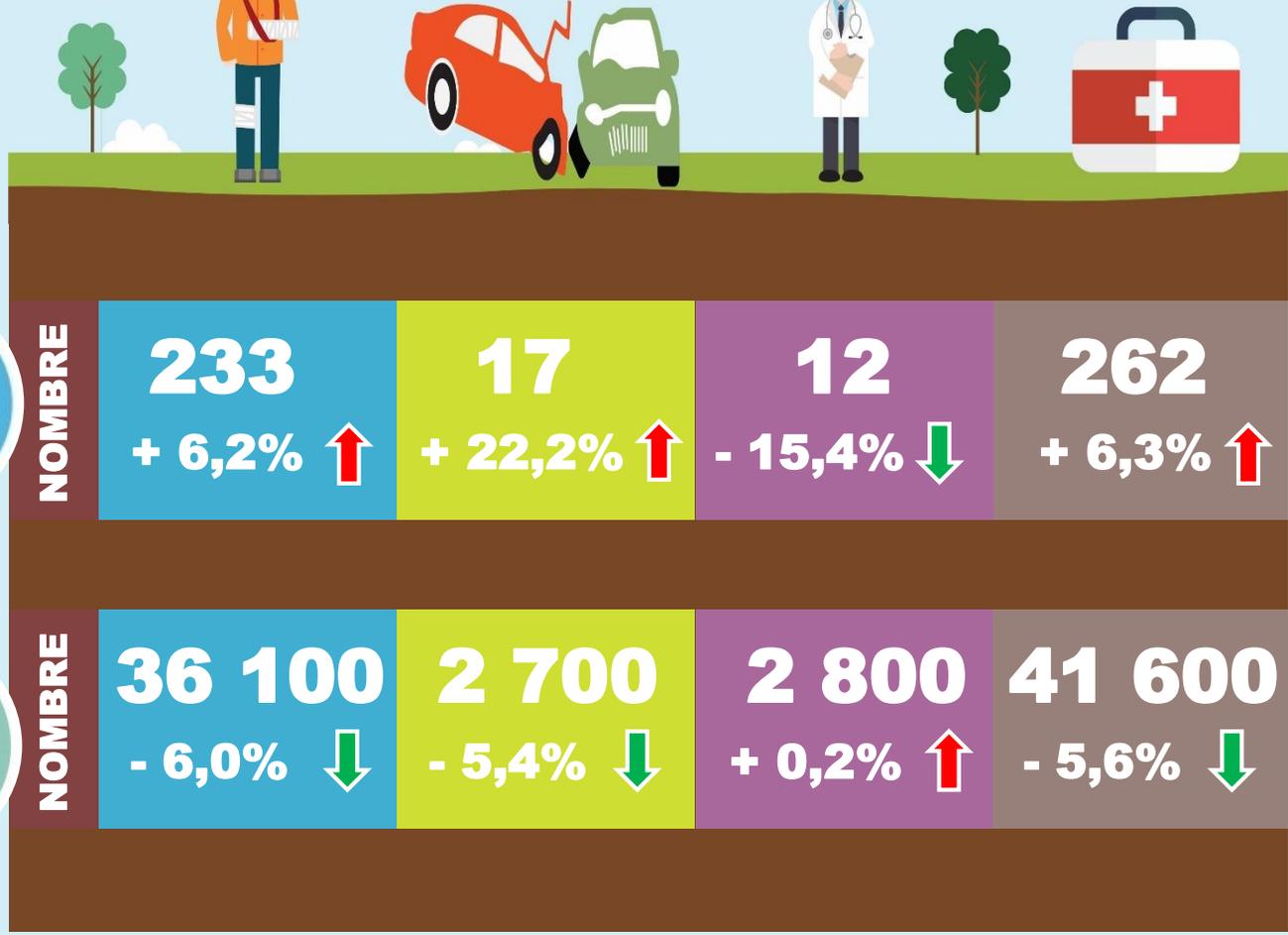
Moyenne & évolution 2012-2018

AT PROPRES DITS AT DE TRAJET MALADIES PROFESSIONNELLES TOUS TYPES D'ATMP

Secteur stockage céréales

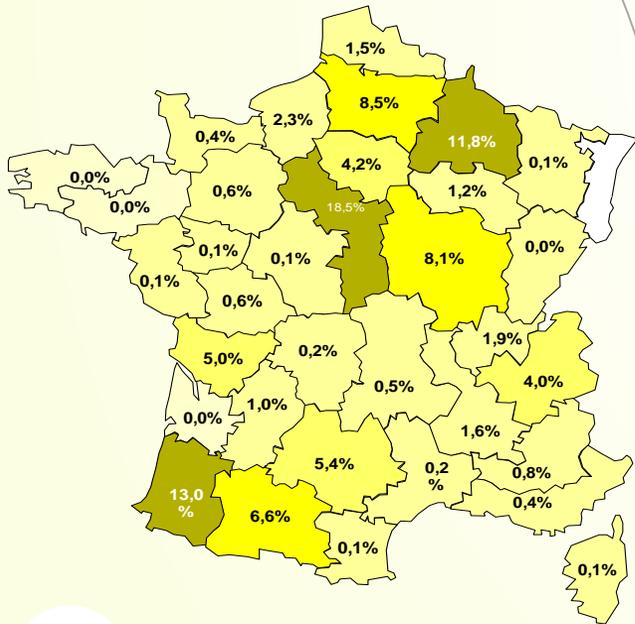


Tous secteurs



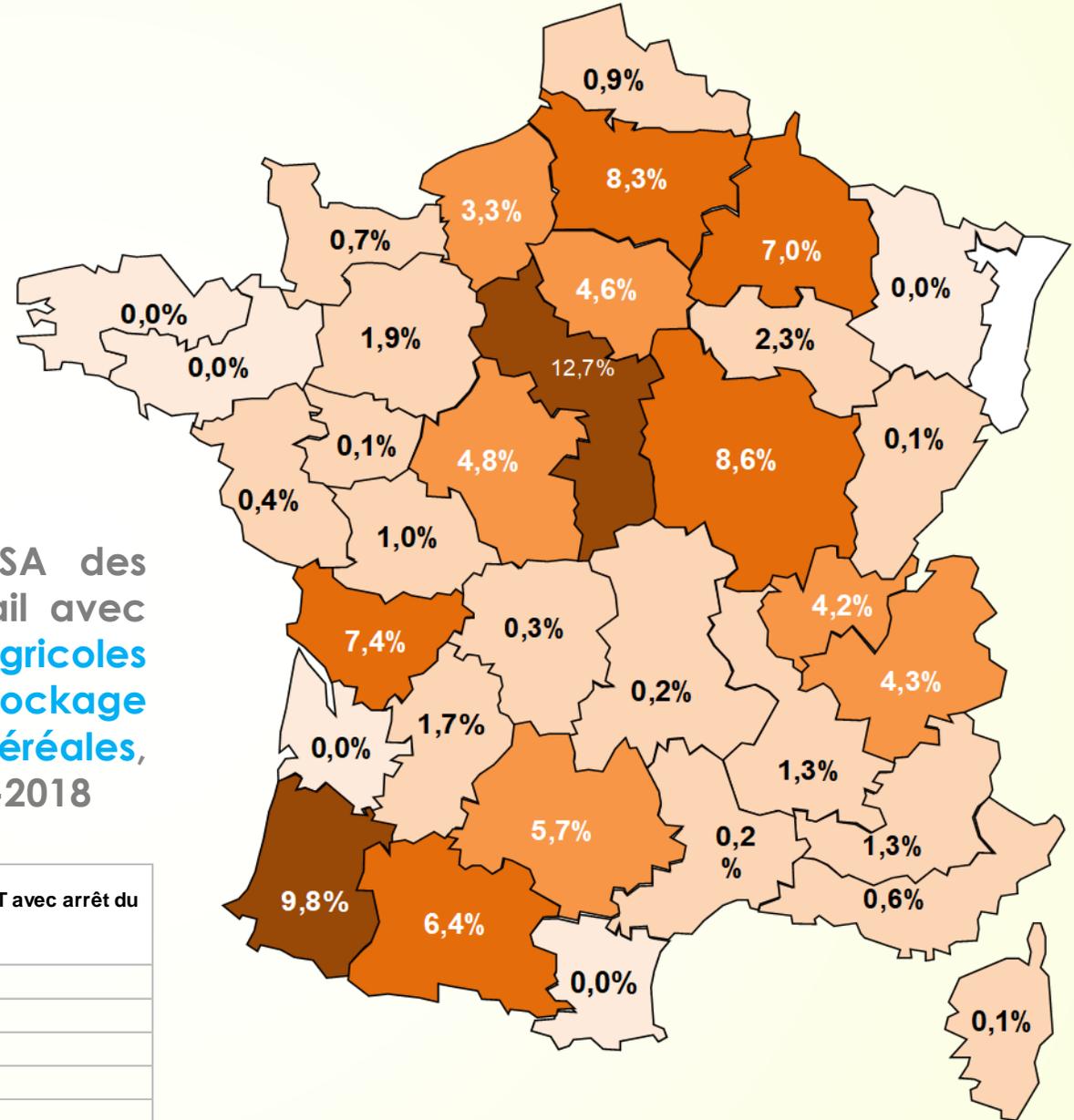
Répartition géographique des accidents du travail avec arrêt

Rappel : répartition des heures travaillées (même échelle de pourcentage)



Répartition par MSA des accidents du travail avec arrêt des salariés agricoles du secteur stockage conditionnement céréales, sur la période 2012-2018

Poids des MSA sur l'ensemble des AT avec arrêt du secteur	
	9 % et plus
	De 6 % à moins de 9 %
	De 3 % à moins de 6 %
	De 0,1 % à moins de 3 %
	0%

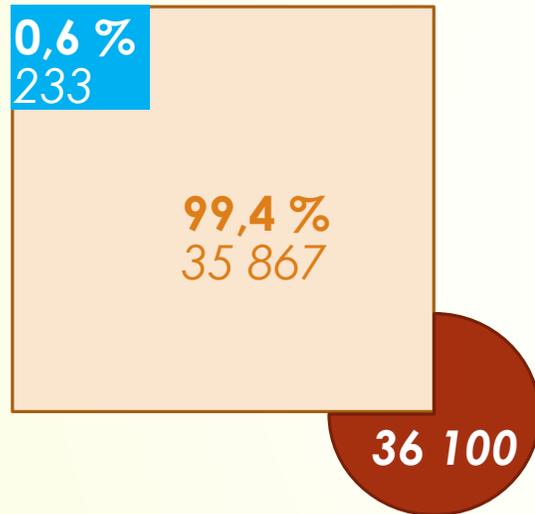


II.2.

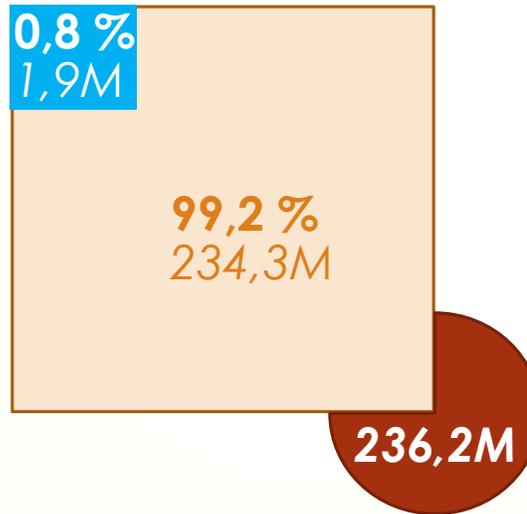
Poids du secteur « Stockage et conditionnement de céréales » sur le régime ATMP en agriculture

Le poids des accidents du travail proprement dits des salariés du secteur stockage conditionnement céréales

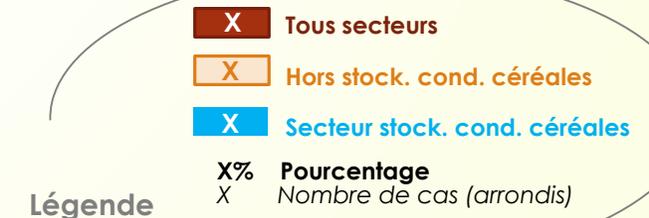
Nombre d'accidents
de travail avec arrêt



Coût total des
accidents de travail
avec arrêt



Coût moyen d'un
accident de travail
avec arrêt





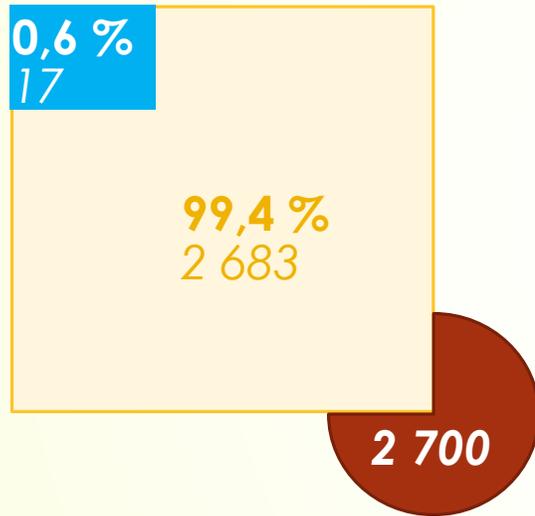
ATMP avec arrêt

Traj.

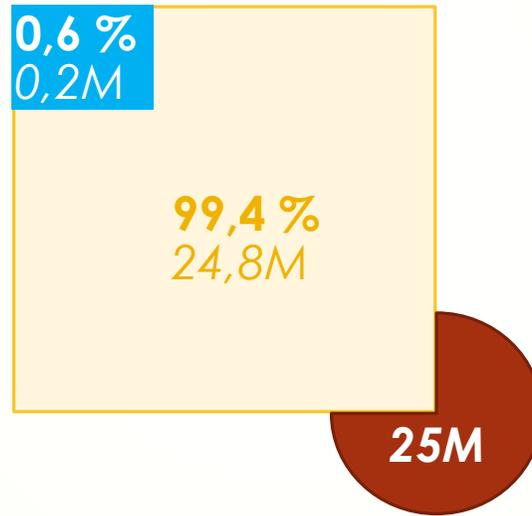


Le poids des accidents de trajet des salariés du secteur stockage conditionnement céréales

Nombre d'accidents de trajet avec arrêt



Coût total des accidents de trajet avec arrêt



Coût moyen d'un accident de trajet avec arrêt

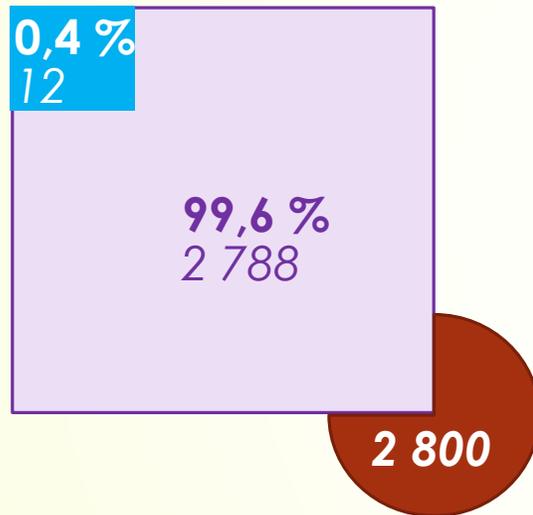


Légende

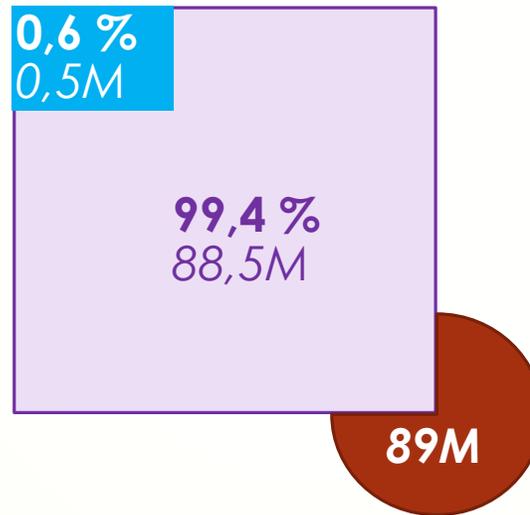
- X Tous secteurs
- X Hors stock. cond. céréales
- X Secteur stock. cond. céréales
- X% Pourcentage
- X Nombre de cas (arrondis)

Le poids des maladies professionnelles des salariés du secteur stockage conditionnement céréales

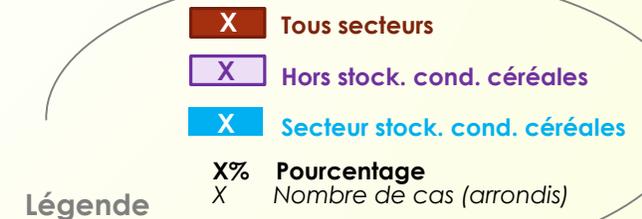
Nombre de maladies professionnelles avec arrêt



Coût total des maladies professionnelles avec arrêt



Coût moyen d'une maladie professionnelle avec arrêt



III.

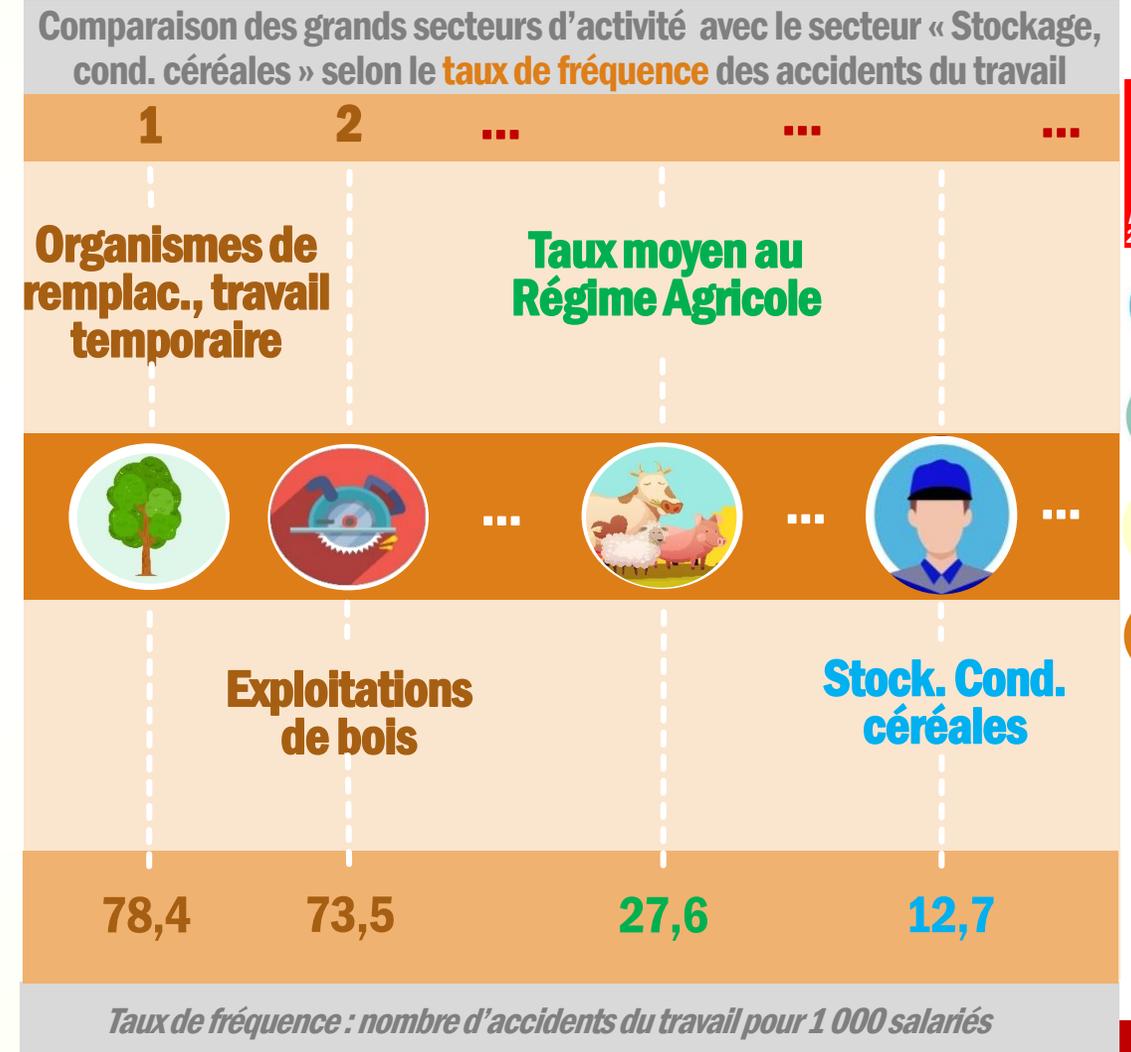
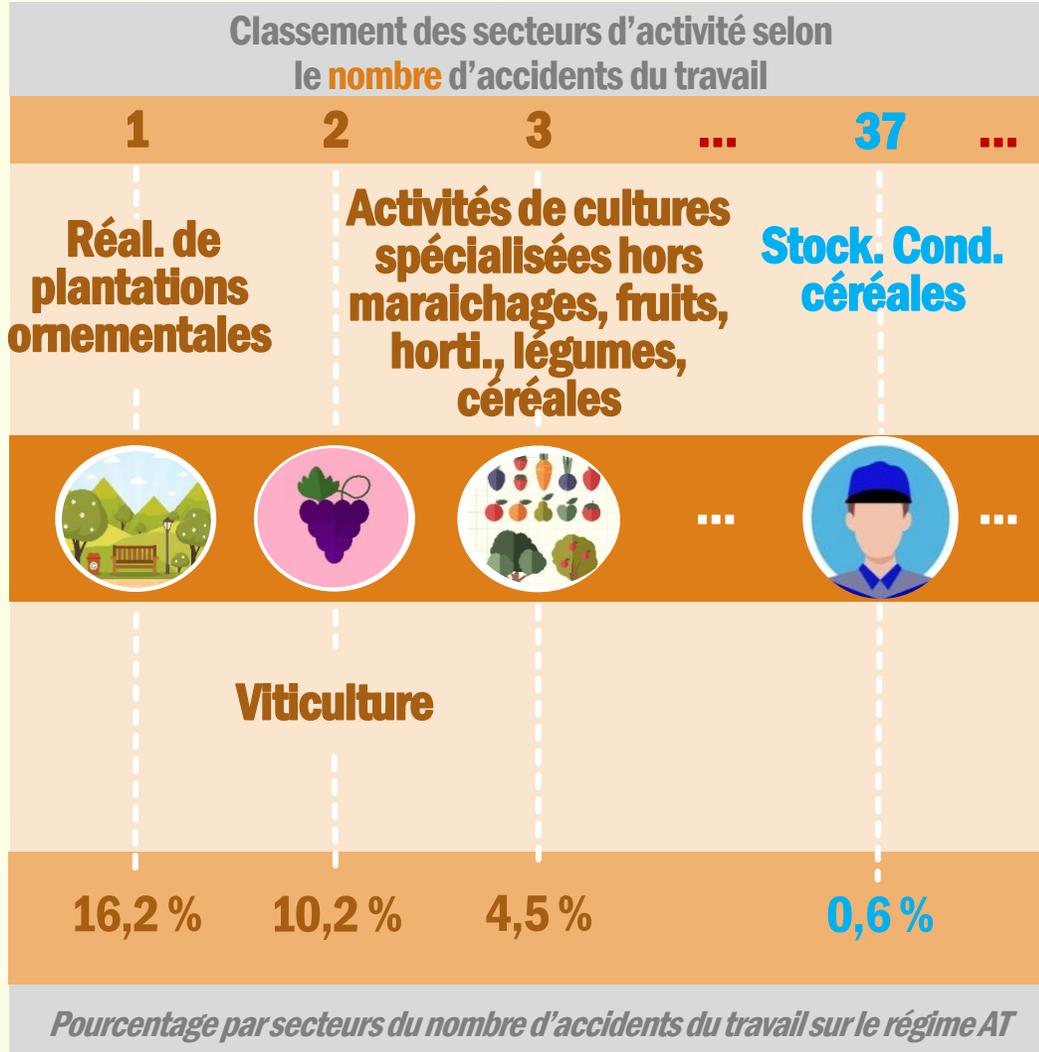
Les principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail et de trajet

Classements des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des accidents du travail



ATMP avec arrêt

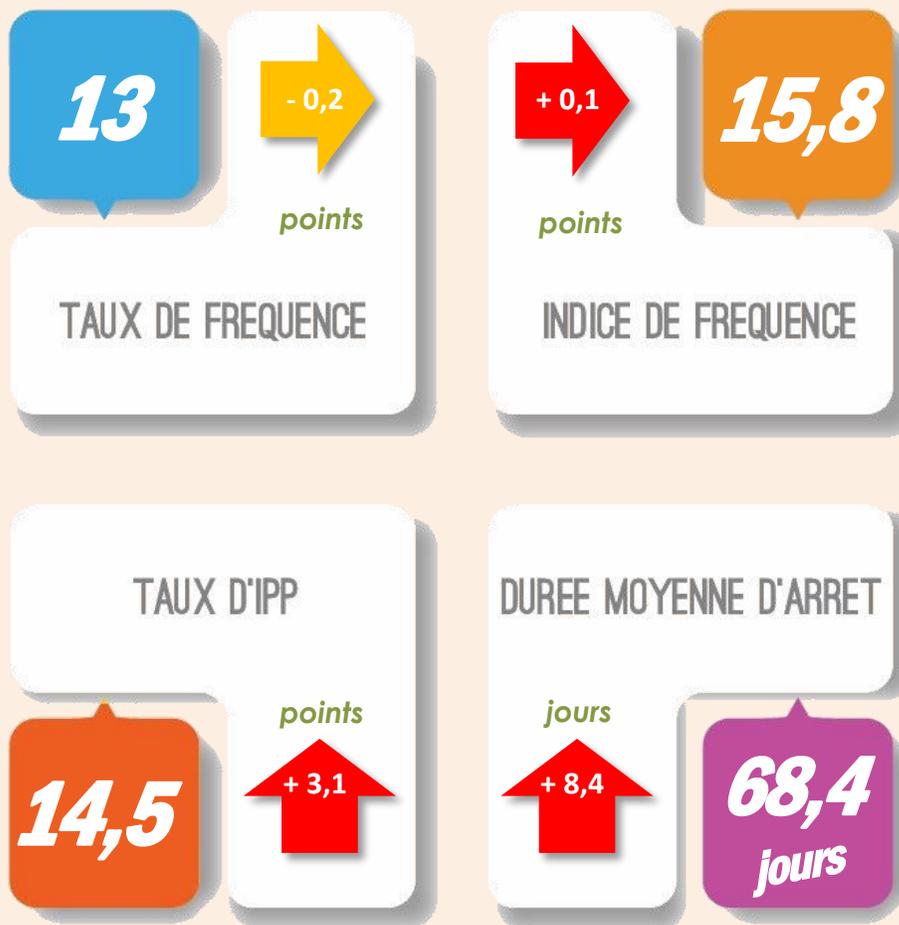
AT





ACCIDENTS DU TRAVAIL

INDICATEURS DE SINISTRALITE

2018 et
évolution 2012-2018**Définition des indicateurs**

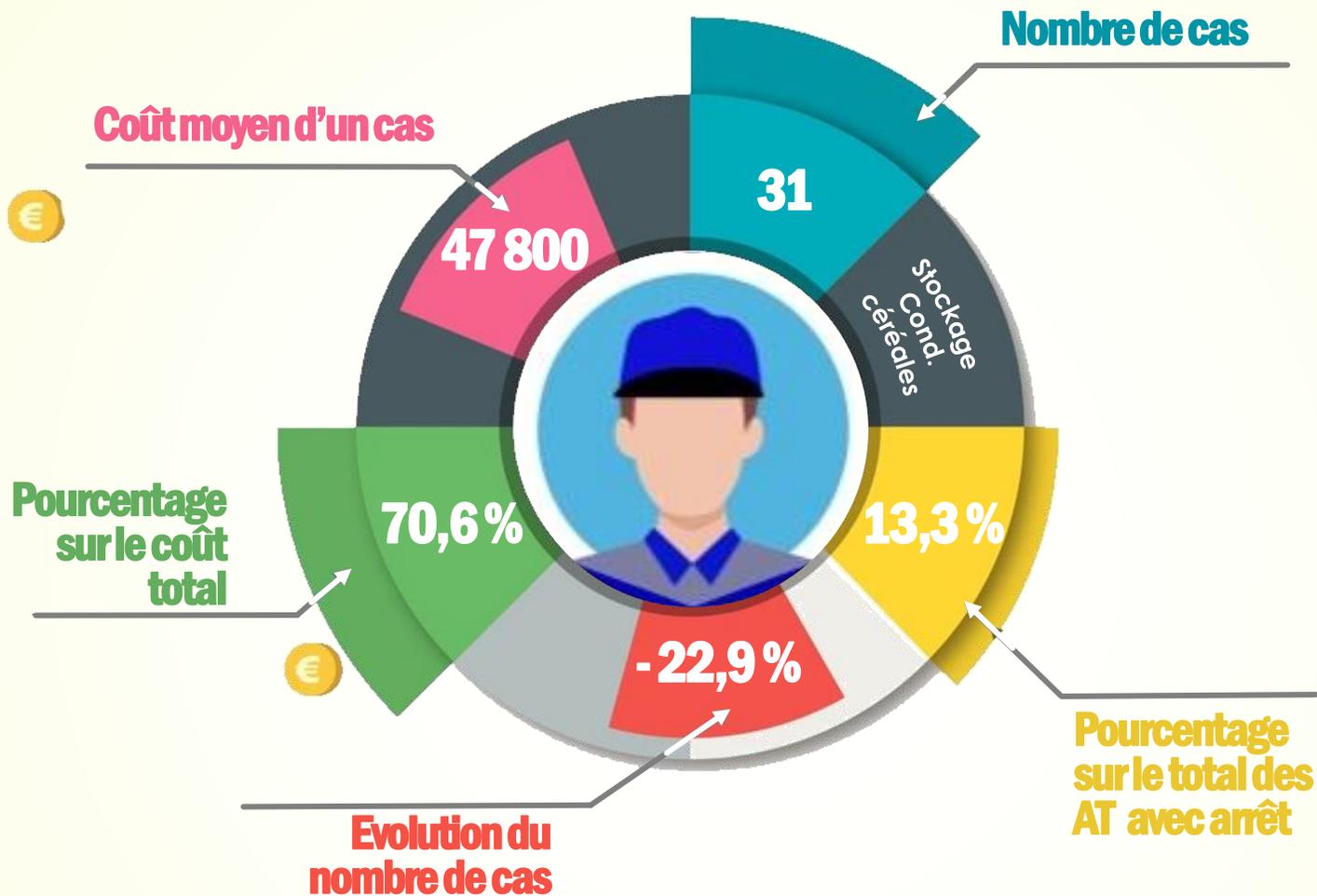
Taux de fréquence = nombre d'AT x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Indice de fréquence = nombre d'AT x 1 000 / nombre d'individus

Taux moyen d'IPP = somme des taux d'IPP / nombre d'AT graves non mortels (AT avec un taux d'IPP)

Durée moyenne d'arrêt = nombre de jours d'arrêt / nombre d'AT avec arrêt

Les accidents du travail graves non mortels



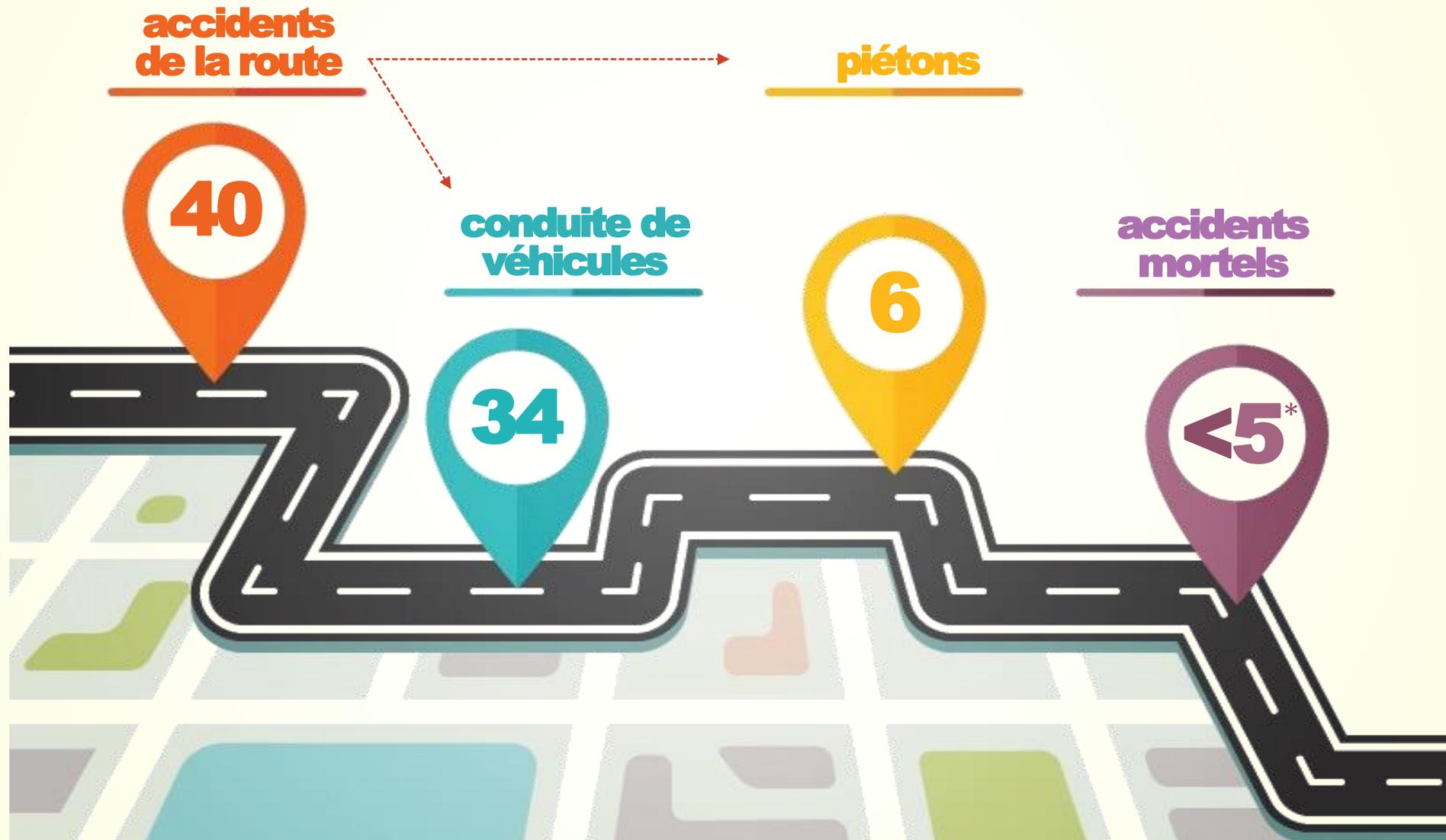
Un AT grave non mortel est un AT pour lequel un taux d'IPP a été attribué



IV.

Les accidents de la route dans le secteur stockage et conditionnement de céréales

Dénombrement des accidents de la route dans le secteur stockage conditionnement céréales



* En raison du secret statistique il n'est pas possible d'afficher les données comprises entre 0 et 5 éléments

Les véhicules impliqués dans les accidents de la route dans le secteur **stockage conditionnement céréales**

4%
Camion,
camionnettes



2%
Tracteurs



81%
Voitures



13%
Deux roues



V.

Les principales caractéristiques des AT et des victimes

Caractéristiques selon le sexe des victimes d'accidents du travail avec arrêt

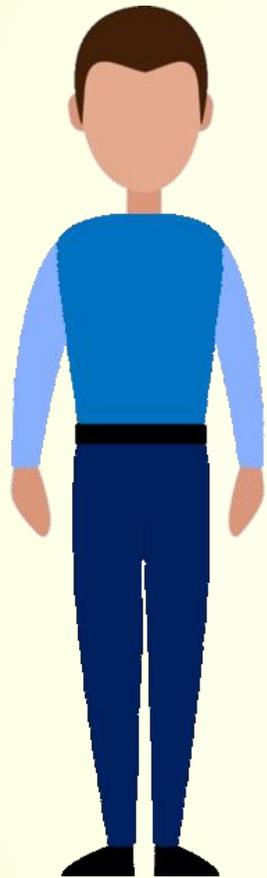


ATMP
avec
arrêt

AT



V



HOMMES

72%

POURCENTAGE DE
TRAVAILLEURS

90,6%

POIDS AT
avec arrêt

19,3

INDICE DE
FREQUENCE

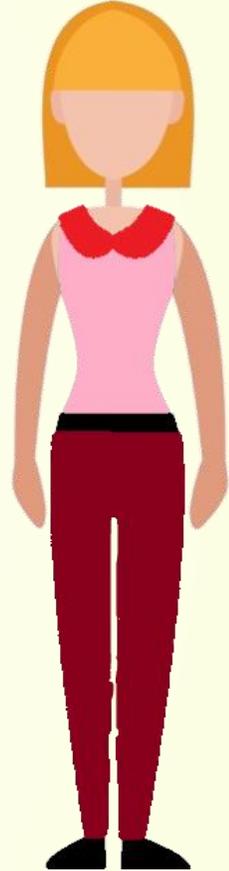
FEMMES

28%

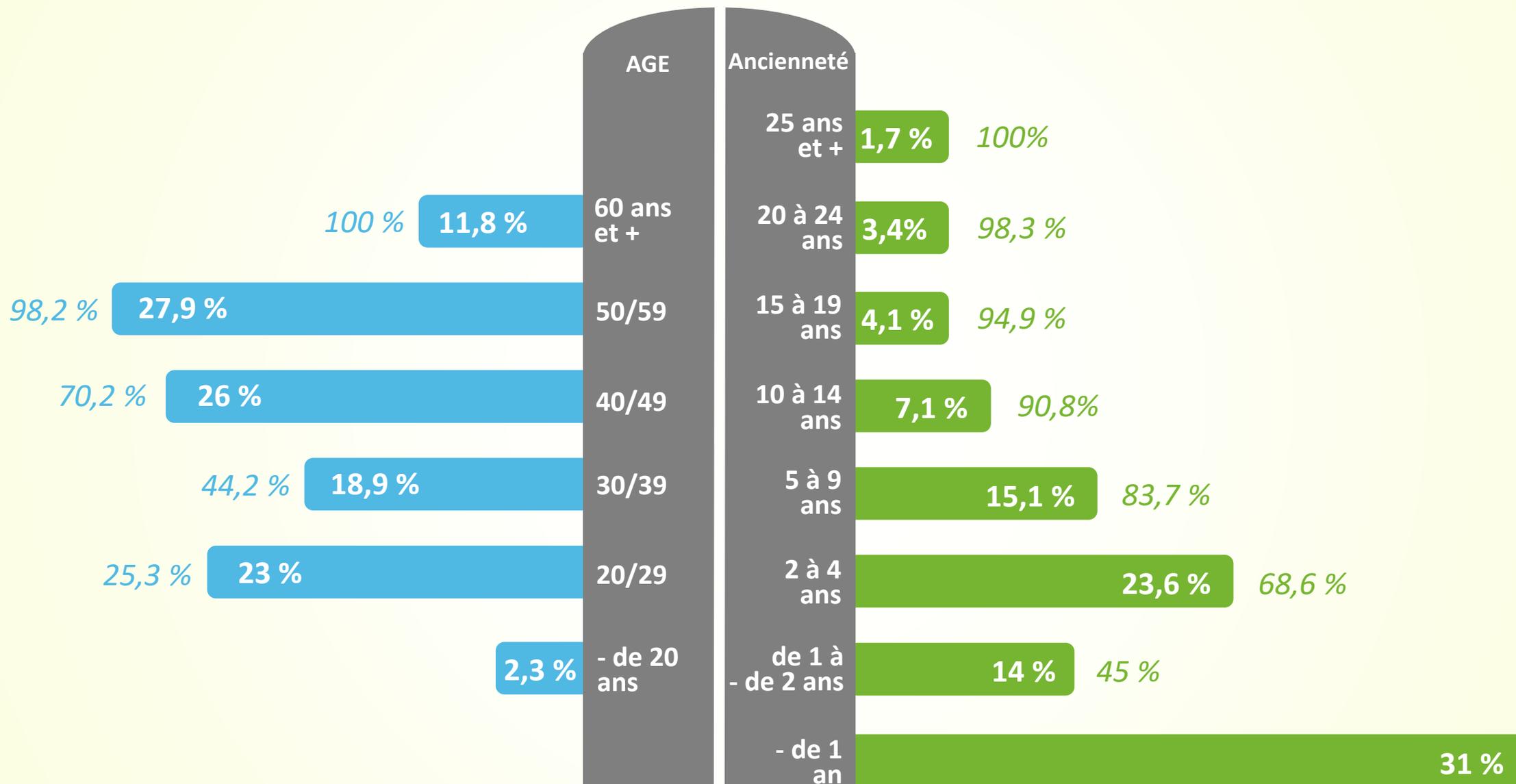
9,4%

5,2

→ **accidents 4 fois
moins fréquents**



Age et ancienneté des victimes d'AT avec arrêt

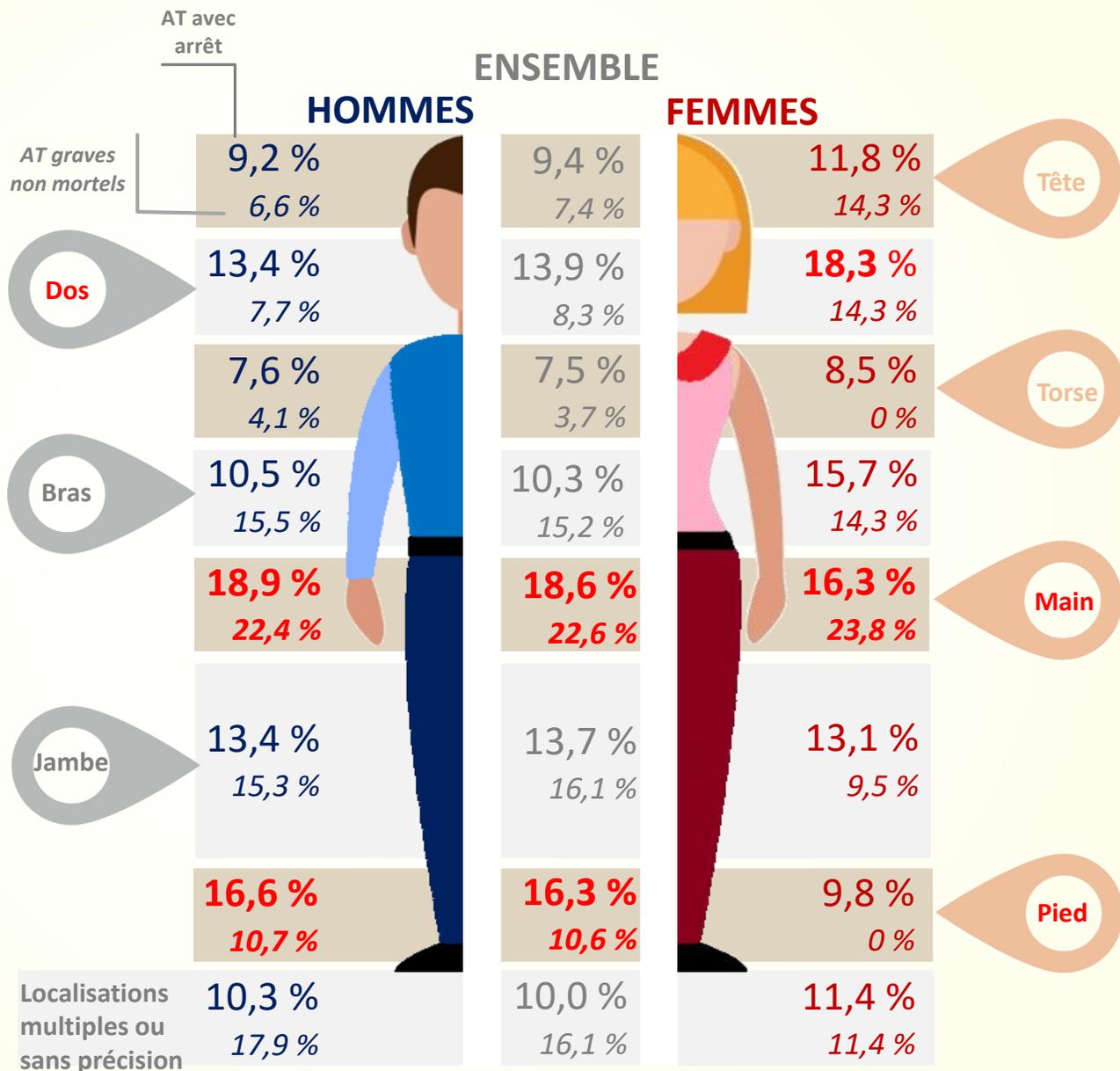


pourcentage cumulé en italique

Les ATMP au Régime Agricole – Stockage conditionnement céréales sur la période 2012-2018

La localisation des lésions des AT avec arrêt

LOCALISATION LESIONS



La nature des lésions des AT avec arrêt

4 principales natures des lésions des AT avec arrêt



10,4 % Plaie

14,5 % Douleur d'effort, lumbago

16,2 % Entorse, foulure

26,1 % Lésion superficielle, contusion

Plaie



Plaie 6,5 %

Douleur d'effort, lumbago 12,4 %

Entorse, foulure 15,0 %

Lésion superficielle, contusion 35,9 %



HOMMES

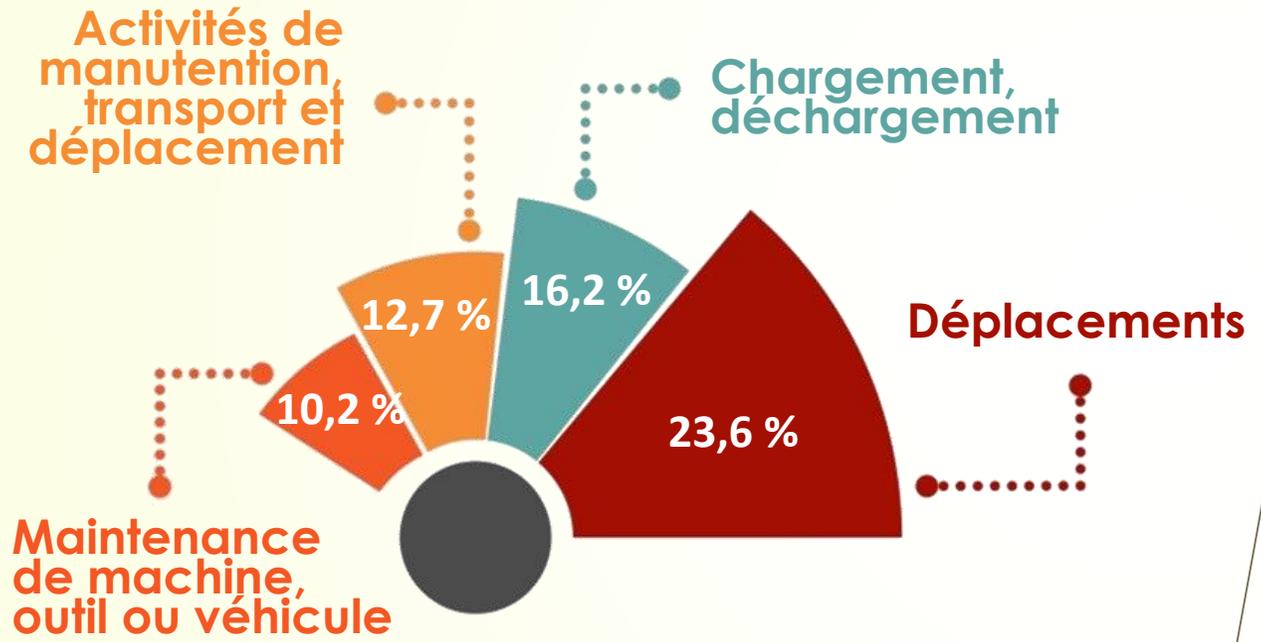
ENSEMBLE

FEMMES

Caractéristiques des AT avec arrêt (1/2)

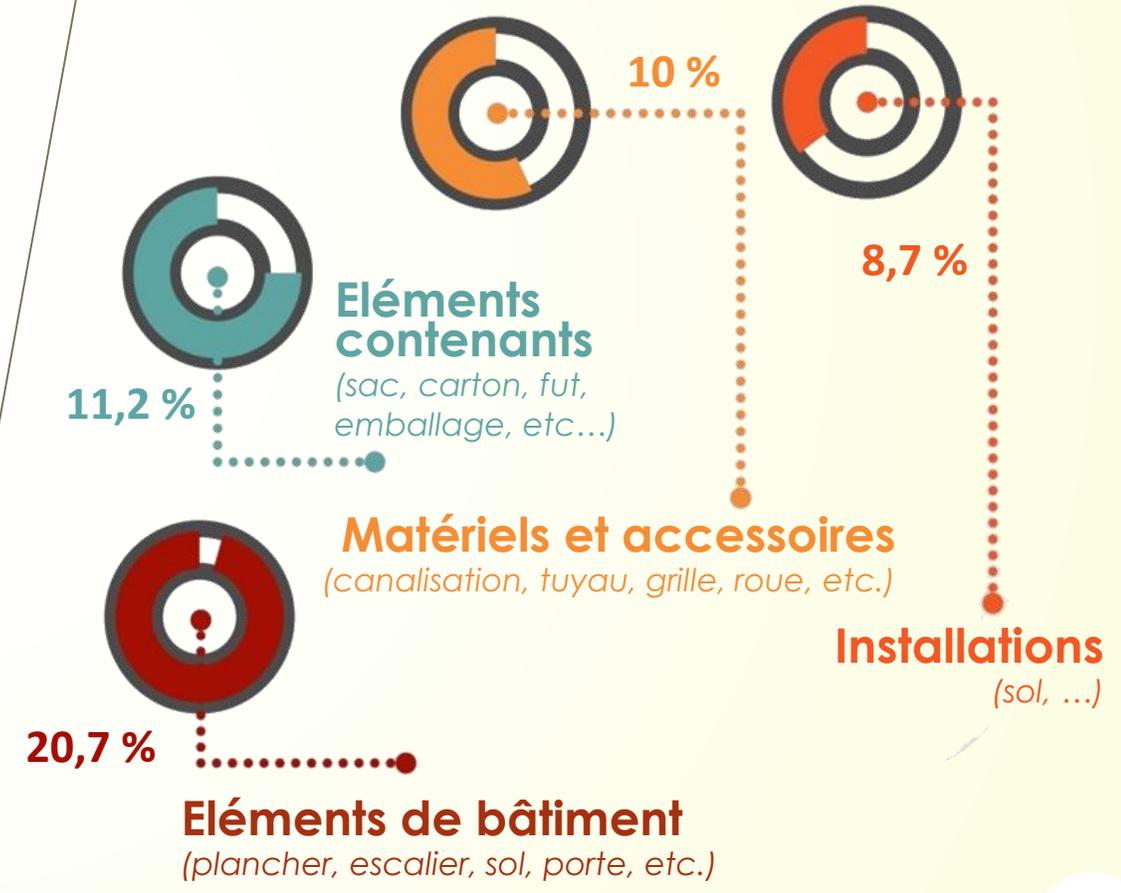
ACTIVITES DE LA VICTIME LORS DE L'AT

4 principales activités de la victime lors de la survenue de l'AT



ELEMENTS MATERIELS

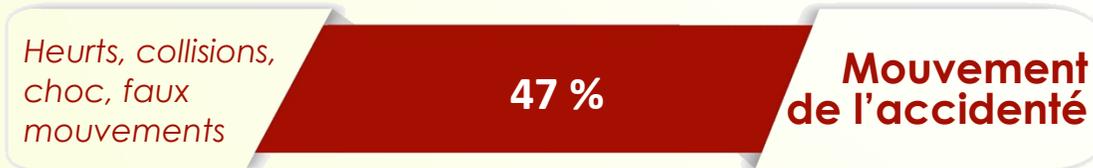
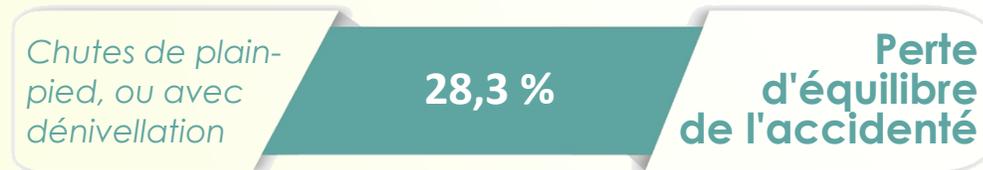
4 principaux éléments considérés comme ayant eu la dernière responsabilité directe de l'AT



Caractéristiques des AT avec arrêt (2/2)

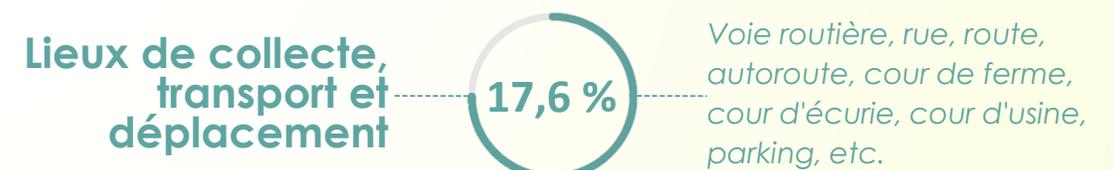
MOUVEMENTS ACCIDENTELS AU MOMENT DE L'AT

4 principaux mouvements accidentels lors de la survenue de l'AT



LIEUX DE REALISATION DE L'AT

4 principaux lieux où se sont produits les AT



VI.

Les maladies professionnelles dans le secteur stockage et conditionnement de céréales



MP avec arrêt

MP



VI

Précisions sur les données

MP reconnues et indemnisées au titre de l'article L.461-1 du Code de la S.S., sauf hors tableaux et non codifiées.

LES PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES



Salariés stock. cond. céréales

Repère : couleurs des thèmes	LES PRINCIPALES MP AU REGIME AGRICOLE PAR TABLEAUX DE MP	A039 Affections péri-articulaires par certains gestes et postures	A057 Affections consécutives aux vibrations	A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique	A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	A053 Lésions chroniques du ménisques
TMS		67,5%	10%	8,8%	<5%	<5%	<5%
Chimique							
Pesticide							
Zoonose							
Bruit							
Cancer							
Autres							
	MP REGROUPEES PAR THEMES	TMS	RISQUE CHIMIQUE	RISQUE PESTICIDE	ZOONOSE	BRUIT	CANCER
		88,8%	11,2%	<5%	0%	0%	<5%



Compléments

Annexes



Délimitation de l'étude

Périmètre de l'étude

Secteur d'activité

La population étudiée est celle travaillant dans le secteur « Stockage et conditionnement de produits agricoles » (code risque AT 600).

Pour être au plus près de l'activité étudiée, un filtre a été appliqué pour extraire les données du sous-code risque « Céréales et alimentation pour le bétail » dont les principaux codes NAF sont :

- 1061B : Autres activités du travail des grains,
- 1091Z : Fabrication d'aliments pour animaux de ferme,
- 4621Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail.

Année de prise en compte des ATMP

La vision utilisée est celle dite en « **date de paiement** », à savoir que l'année de prise en compte de l'ATMP est celle durant laquelle un premier paiement a eu lieu pour cet ATMP au titre du régime ATMP.

Les années étudiées pour établir les moyennes concernent la période **2012-2018**.

La délimitation géographique est celle de la France métropolitaine hors Alsace Moselle (Caisses Accidents ayant un recueil à l'heure actuelle différents pour les statistiques de ce document).

Les données ont été extraites des **Observatoires de la MSA**, en **janvier 2020**.

Type d'ATMP étudié

Les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) considérés dans cette étude sont ceux pour lesquels une **indemnisation a eu lieu au titre du régime ATMP** (sur l'un des postes de dépenses que sont les soins de santé, les indemnités journalières ou encore les rentes).

Sont ainsi étudiées et indiqués les **ATMP « avec arrêt »**, et parfois ceux dits « **graves non mortels** » (taux d'IPP attribué).

Les ratios concernant les MP sont calculés, pour la plupart des cas, uniquement vis-à-vis des MP inscrites dans un tableau. En effet, les informations sur les MP reconnues hors tableaux ne sont pas disponibles dans les bases statistiques de la MSA, et par conséquent, ces maladies ne peuvent être rattachées à un tableau. Or, bon nombre d'entre elles concernent les catégories que nous opérons dans ce document. De fait, il n'est pas statistiquement valable de calculer des ratios pour tel type de MP versus ensemble des MP indemnisées. Aussi, avons nous exclu les MP non classées, et celles hors tableaux (alinéa 4 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale), pour pouvoir axer nos calculs sur des ensembles dont les informations sont connues et susceptibles de pouvoir être comparées.

Coûts et indemnisations

Voir page suivante.

Regroupement par thèmes des maladies professionnelles

La liste des différents regroupement par thèmes de maladies professionnelles sont établies en Annexes du document.

Pour les tableaux de maladies professionnelles liées aux pesticides, c'est la liste des 15 tableaux établie par l'Anses qui a été choisie dans ces travaux.

Secret statistique

Le secret statistique auquel notre institution est tenue, oblige à masquer tout résultat compris entre 0 et 5 unités, ainsi que tout résultat qui permettrait par calcul de retrouver l'unité masquée. Dans les tableaux et graphiques, ce secret statistique se concrétise par le symbole « * ».

Réerves et Fiabilité concernant les coûts

Les différents coûts annoncés sont ceux issus des Observatoires ATMP de la MSA. A ce titre, ils recourent les dépenses portant sur le risque ATMP uniquement.

Les coûts sur lesquels reposent les documents sont des indicateurs et ordres de grandeur à partir de la source citée, et permettent de faire des comparaisons entre type de dépenses reposant sur le budget ATMP. Ce sont des seuils minimums impactant le budget ATMP, qui se rapprochent le plus de la réalité de ce que coûte en moyenne un ATMP, et par conséquent de ce que coûtent dans leur totalité tous les ATMP.

Toutefois il faut prendre en compte les paramètres suivants :

- les Observatoires constituent un outil statistique de dénombrement et qualification des ATMP avant tout, les autres informations, en l'occurrence les indemnités, sont complémentaires et fournissent des indicateurs supplémentaires lors de l'analyse de données ;
- le chiffrage des dépenses des grandes masses concernant les non-salariés correspond aux plus près des dépenses enregistrées, toutefois dans le détail de chaque ATMP ce chiffrage est souvent minoré de l'ordre de 15 à 20 % du fait d'une origine différentes des informations et des bases de calculs ;
- les ATMP mortels ne sont pas pris en compte dans les Observatoires ayant permis les travaux ;

- les bases peuvent être épurées de certains ATMP rencontrant des anomalies de codification ;
- les résultats des Systèmes d'Informations Décisionnels, alimentant les Observatoires, donnent des indications sur ce qui est dépensé, cependant ils ne constituent pas la référence pour connaître l'entièreté des coûts « réels » liés aux ATMP (au sujet des Soins hospitaliers les chiffres correspondent un budget attribué pour les hôpitaux et non aux soins réels dispensés pour le cas de l'ATMP concerné) ;
- certaines dépenses liées aux ATMP mais qui reposeraient en partie sur le risque maladie pour quelle que cause que ce soit et qui ne seraient pas réintégrées sur le risque ATMP ne peuvent pas être pris en compte ;
- en élargissant la réflexion, certains coûts indirects, réels mais difficilement quantifiables, sont absents, alors qu'ils ont certainement un impact sur le budget ATMP ou Maladie, et sur les coûts pour les entreprises confrontés aux ATMP.

De façon systématique et obligatoire il est nécessaire de mentionner ces réserves lors de l'utilisation et/ou de la diffusion des chiffres.



Méthodologie sur les accidents de la route

Algorithme d'identification des accidents de la route

Un travail en collaboration avec Santé publique France (pour les besoins d'un projet inter-régimes en collaboration avec ainsi que l'UMRESTTE et piloté par la DGT à l'occasion du PST3), a permis d'élaborer deux algorithmes permettant d'identifier dans les bases d'accidentologie de la MSA les accidents du travail et de trajet comme étant des « accidents de la route ».

Les algorithmes se divisent en deux catégories « conducteur ou passager d'un véhicule d'une part » et « piétons accrochés par un véhicule d'autre part ». C'est par le biais de filtres concernant

plusieurs caractéristiques de l'accident et répertoriés dans la déclaration d'accident du travail, qu'il est possible d'effectuer sélection (voir les deux tableaux suivants pour la composition) : des caractéristiques liées au lieu de l'accident, couplées à la tâche de la victime ainsi qu'à l'élément matériel permettent donc de construire les algorithmes d'identification des accidents de la circulation.

ALGORITHME 1 Conducteurs ou passagers d'un véhicule	ALGORITHME 2 Piétons accrochés par un véhicule
LIEU DE L'ACCIDENT = 21000 Voie routière, rue, route, autoroute 22000 Chemin, allée, mail, piste, trottoir	LIEU DE L'ACCIDENT = 21000 Voie routière, rue, route, autoroute 22000 Chemin, allée, mail, piste, trottoir
ET (TÂCHE DE LA VICTIME = 82350 Conduite d'un véhicule routier 82360 Conduite tracteur agricole 82420 Passager d'un véhicule routier 82410 Montée, descente d'un véhicule, d'une machine 82430 Passager d'un tracteur, d'une machine, d'une remorque OU ACTIVITÉ DE LA VICTIME = 52210 Déplacement à l'aide d'un véhicule comme conducteur 52220 Déplacement à l'aide d'un véhicule comme passager 52200 Déplacement à l'aide d'un véhicule sans précision)	ET (TÂCHE DE LA VICTIME = 92400 Déplacement à pied entre domicile et lieu de travail OU ACTIVITÉ DE LA VICTIME = 52100 Déplacement à pied)

Algorithme d'identification des accidents de la route

ALGORITHME 1 Conducteurs ou passagers d'un véhicule	ALGORITHME 2 Piétons accrochés par un véhicule
<p>ET (ÉLÉMENT MATÉRIEL =</p> <ul style="list-style-type: none"> 10000 Animal sans précision <ul style="list-style-type: none"> 11 Bovins 12 Equidés 13 Ovins, caprins, porcins 14 Oiseaux (dont volailles) 19100 Etre humain, "tiers" 19200 Animaux domestiques : chien, chat,... 19500 Insectes et araignées 19930 Gibier, cerf, chevreuil, lièvre,... 19990 Autres animaux <ul style="list-style-type: none"> 61 Véhicules routiers 62 Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers 63 Equipements de transport - manutention des véhicule 69400 ATC, ATV, Quad <ul style="list-style-type: none"> 71 Arbres 72 Plantes arbustives 73 Parties d'arbre ou d'arbuste 81200 Mur, muraille, paroi, cloison, montant, pilier, plaque de silo 81950 Pierre taillée, moellon, brique, aggloméré, parpaing <ul style="list-style-type: none"> 82 Autres installations 84200 Pièce détachée (sans précision) d'outil, de machine ou véhicule 86110 Eau 86150 Essence, fuel, gazole, mazout, carburant (liquide) 89230 Chaleur intense, soleil 89250 Neige, glace, verglas, gel, grêle 89910 Vent 89990 Autres éléments : brouillard,... 91000 Elément matériel inconnu 92000 Absence d'élément matériel) 	<p>ET (ÉLÉMENT MATÉRIEL =</p> <ul style="list-style-type: none"> 19100 Etre humain, "tiers" 61 Véhicules routiers 62 Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers)



Détail des regroupements des MP

Tableaux de MP regroupés par thèmes

MP liées au risque Pesticide (liste Anses)

- A008** Sulfocarbonisme professionnel
- A010** Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A011** Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques
- A012** Maladies causées par le mercure et ses composés
- A013** Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
- A713** Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
- A019** Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A719** Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
- A021** Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- A023** Intoxication par le bromure de méthyle
- A028** Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
- A728** Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A048** Affections engendrées par les solvants organiques liquides
- A058** Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- A059** Hémopathies malignes provoquées par les pesticides

MP liées au risque Chimique

- A008** Sulfocarbonisme professionnel
- A009** Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
- A010** Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A011** Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques
- A012** Maladies causées par le mercure et ses composés
- A013** Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
- A713** Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
- A014** Affections causées par les ciments
- A018** Affections dues au plomb et à ses composés
- A019** Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A719** Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
- A021** Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- A022** Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
- A023** Intoxication par le bromure de méthyle
- A025** Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse
- A725** Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
- A026** Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine

- A028** Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
- A728** Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A034** Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .
- A035** Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .
- A735** Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
- A036** Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
- A040** Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
- A041** Intoxications professionnelles par l'hexane
- A042** Maladies provoquées par le cadmium et ses composés
- A043** Affections provoquées par les isocyanates organiques
- A044** Affections cutanées de mécanisme allergique
- A045** Affections respiratoires de mécanisme allergique
- A047** Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
- A747** Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
- A048** Affections engendrées par les solvants organiques liquides
- A722** Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre
- A058** Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- A059** Hémopathies malignes provoquées par les pesticides

Tableaux de MP regroupés par thèmes

MP liées aux Cancers

- A010** Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A019** Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A020** Affections provoquées par les rayonnements ionisants
- A022** Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
- A725** Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
- A728** Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A033** Hépatites virales professionnelles
- A735** Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
- A036** Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
- A047** Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
- A747** Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
- A059** Hémopathies malignes provoquées par les pesticides

MP liées au Bruit

- A046** Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels

MP liées aux TMS

- A029** Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines
- A039** Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures
- A053** Lésions chroniques du ménisques
- A057** Affections consécutives aux vibrations
- A757** Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes

MP liées aux Zoonoses

- A002** Ankylostomose professionnel, anémie due à ankylostomose duodéal
- A004** Charbon professionnel
- A005** Leptospiroses
- A705** Maladie de Lyme
- A006** Brucelloses professionnelles
- A007** Tularémie
- A015** Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels
- A016** Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .
- A030** Rage professionnelle
- A049** Affections dues aux rickettsies
- A050** Pasteurelloses
- A051** Rouget du porc
- A052** Psittacose
- A055** Infections professionnelles à Streptococcus suis
- A056** Infections professionnelles à hantavirus

Références MSA

Site internet MSA :

<https://statistiques.msa.fr>

Quelques publications sur la sinistralité :

Les statistiques des risques professionnels des salariés agricoles en 2016 – Etude

Les statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole en 2016 – Etude

Les accidents de travail graves non mortels des non-salariés agricoles entre 2004 et 2013 – Etude

Les accidents de travail graves non mortels des salariés agricoles entre 2002 et 2010 – Etude

Les décès des salariés agricoles suite à un accident de travail de 2014 à 2016 – Etude

Les décès des non-salariés agricoles suite à un accident de travail de 2014 à 2016 – Etude

Inscription à la Newsletter :

Contact sur <http://statistiques.msa.fr/contact/>

Remerciements

Cette étude a été rendue possible grâce au travail de M. Nicolas VIAROUGE concernant les données globales de sinistralité, les caractéristiques des accidents de la route (collaborateurs de la Direction des Etudes des Statistiques et des Fonds), ainsi que les données de population.

MSA Caisse Centrale

Luminem

19, rue de Paris

93000 Bobigny

Tél. : 01 41 63 73 42

Direction Déléguée aux Politiques Sociales

Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds

Département Synthèse

Service Management des risques professionnels ATMP

Eric HUGUES – Nicolas VIAROUGE



L'essentiel & plus encore